



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/192

Objet : Autorisation de signature des conventions de partenariat relatives à la mise en œuvre d'une Course Solidaire et d'actions de prévention, de sensibilisation et de dépistages autour des cancers, organisées dans le cadre de la programmation se déroulant durant le mois d'octobre 2026, approbation du règlement et modification des tarifs d'inscription

Séance du mercredi 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet, à 18 h 44, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 2 juillet 2026, se sont réunis au nombre de 31, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 39
Présents à la séance : 31
Excusés représentés : 7
Absent : 1

* Arrivée après l'appel des membres du Conseil municipal et avant le vote du point n°1 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Zahira Kada, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Ely Miranda, Serge Mercieca, Souad Medani, Kykie Basseg*, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Christophe Fouley à Thomas Merabli, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Hafida Khamari à Carole Diaz, Allan De Araujo à Bilel Moumni, Gilles Melin à Serge Mercieca, Stéphane Raffalli à Souad Medani, Sophie Kelkoula à Magaly Lefebvre

Absents :

Lina Kissa

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

 Ville de Ris-Orangis |  ville-ris-orangis.fr

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
8 juillet 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/192

Objet : Autorisation de signature des conventions de partenariat relatives à la mise en œuvre d'une Course Solidaire et d'actions de prévention, de sensibilisation et de dépistages autour des cancers, organisées dans le cadre de la programmation se déroulant durant le mois d'octobre 2026, approbation du règlement et modification des tarifs d'inscription

Atelier Santé Ville

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis, et de Monsieur Bilal MOUMNI, Adjoint au Maire en charge de la prévention en santé, de l'écologie, du CCAS, des Actions sociales et de la propreté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1611-7-1 et D. 1611-32-1,

VU la délibération n°2025/378 en date du 17 décembre 2025 fixant les tarifs des prestations municipales,

VU l'avis de la commission Solidarités, Santé, Handicap, Egalité femmes/hommes en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des actions de promotion de la santé à destination de la population dans le cadre des actions menées par l'Atelier Santé de la Ville de Ris-Orangis,

CONSIDERANT les inégalités persistantes d'accès aux programmes de dépistage des cancers observées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville,

CONSIDERANT les campagnes de prévention, de sensibilisation et de dépistages des cancers durant le mois d'octobre,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer, aux administrés de tous âges et de tous quartiers, une diversité d'actions de prévention et de sensibilisation promouvant les modalités de dépistages des cancers, les comportements protecteurs face au cancer, mais aussi les structures ressources dans l'accompagnement des malades,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes des conventions de partenariat entre la Ville de Ris-Orangis, la Ligue contre le Cancer – Comité de l'Essonne, le lycée Nadar, l'école Ostéobio, les organismes de secours ainsi que tous autres partenaires associés, dans le cadre de la Course Solidaire et de la programmation de promotion de la santé organisée à l'occasion de la campagne de prévention, de sensibilisation et de dépistages des cancers portée par l'Atelier Santé Ville (ASV).

AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions.

PRECISE que la Ville de Ris-Orangis et la Ligue contre le Cancer procèderont respectivement à l'enregistrement des inscriptions des participants à la course et à l'encaissement.

2026/

RAPPELLE qu'une régie de recettes municipale est instituée pour l'encaissement des participations à la course solidaire.

DECIDE que l'ensemble des recettes issues des inscriptions à la course est destiné à la Ligue contre le cancer – Comité de l'Essonne, dont le siège social est situé au Centre Hospitalier de Bligny, 91640 Briis-sous-Forges.

APPROUVE le règlement de la course solidaire prévue le dimanche 11 octobre 2026, annexé à la présente délibération.

MODIFIE la délibération n°2025/378 en date du 17 décembre 2025 en son paragraphe 21 portant sur le tarif des manifestations de l'atelier santé ville afin de fixer le montant de la participation de chaque participant pour la course solidaire à 2 euros à partir de 12 ans. Etant rappelé que la gratuité :

- est accordée de fait pour les enfants de moins de 12 ans,
- que la gratuité pourra être accordée aux personnes en situation de fragilité orientées par les travailleurs sociaux.

APPROUVE ET AUTORISE le partenariat avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de l'Ile-de-France (CRCDC-IDF), l'Agence Régionale de Santé (ARS Ile-de-France), la Communauté de Professionnels Territoriale de Santé (CPTS Centre Essonne), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), pour la journée de dépistage du 21 octobre 2026.

APPROUVE ET AUTORISE le partenariat avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de l'Ile-de-France (CRCDC-IDF), l'Agence Régionale de Santé (ARS Ile-de-France), la Communauté de Professionnels Territoriale de Santé (CPTS Centre Essonne), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Clinique Pasteur et le Centre d'Imagerie Médicale 91 pour la journée de dépistage du 28 octobre 2026.

AUTORISE la signature de convention auprès d'autres partenaires pouvant apporter leur soutien de prévention, de sensibilisation et des dépistages des cancers pour l'année 2026.

AUTORISE la signature de la convention de mandat d'encaissement des recettes d'inscriptions.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document en lien avec les manifestations de prévention, de sensibilisation et des dépistages des cancers pour l'année 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le :

16 JUL. 2026

Publié le :

16 JUL. 2026

Notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme

Sonia Benameur

Maire de Ris-Orangis

Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud

